

de disposer tous les esprits à luy donner des marques des mêmes sentiments dont je suis pénétré pour Elle. Je n'ay pas cru devoir luy faire part de mes idées, avant d'avoir fait des démarches qui tendoient à en assurer le succès ; mais je suis certain aujourd'huy qu'elle peut agir efficacement et sans aucune crainte de se compromettre.

Le plus sûr moyen de soutenir l'Académie établie dans cette ville est d'y consacrer un lieu convenable et capable de contenir un certain nombre de pensionnaires. C'est ce qui n'a jamais eu lieu icy, l'Ecuyer qui aurait eu la réputation la plus étendue n'en pouvant loger tout au plus que dix ou douze dans une espèce d'ancre caduc et détestable. Si, d'une part, la situation fâcheuse des finances de la communauté des citoyens éloignoit toutes les espérances de rendre cet établissement plus florissant, de l'autre, la circonstance de l'anéantissement des Jésuites nous a offert une voye de réparer ce qu'une assés mauvaise administration a pu nous faire perdre. Cette société avait eu l'art d'engager plusieurs citoyens, sous le prétexte pieux et spécieux de faire des retraites, à bâtir une maison considérable et précisément distribuée dans l'intérieur pour y recevoir environ cinquante ou soixante personnes ; elle a été construite des deniers de ces mêmes citoyens ; et, ne faisant en aucune manière partie des biens de la société, elle ne peut être adjugée aux créanciers et doit nécessairement revenir à la ville. Elle est de plus située près de l'Académie ; il y a un jardin immense dans lequel on bâtiroit des écuries et un manège des deniers qui proviendroient de la vente du sol et des constructions de l'établissement actuel ; et par ce moyen Votre Altesse le soutiendrait sans qu'il pût en couler la moindre chose au Consulat. J'avois anciennement communiqué ce projet au premier président de la Cour des Monnoyes <sup>1</sup> qui l'inséra pour lors dans les comptes qu'il eut à rendre au Parlement comme lieutenant-général dans la Sénéchaussée ; depuis M. l'Archevêque <sup>2</sup> avoit

permets de le rappeler, avec la comtesse de Brionne, la dame de Brienne, fille d'un riche financier, qui vivait au même temps.

<sup>1</sup> Messire Barthélemy-Léonard Pupil de Mions, demeurant à Lyon, place de Louis-le-Grand.

<sup>2</sup> C'était alors Antoine de Malvin de Montazet, né en 1712, précédemment évêque d'Autun.